

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

Présents : P. AZA-VALLINA, J. BOUISSON, G BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, I. BARTHE, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT.

Procurations : C. TARRAGA à C. COURTENS, D. MASSOL à M. CLUZEL

Excusés : J. MAJRI.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h08

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11/03/2024

Vote : Pour (10)

18h18 : arrivée M. CLUZEL qui dispose de la procuration de D. MASSOL.

2. DELIBERATION AFFERMAGE PARKING DES GORGES D'HERIC

À la suite de l'appel à projet concernant l'affermage parking des Gorges d'Héric, une seule candidature a été déposée en Mairie. La SARL SNACK DES GORGES s'est portée candidate le 25 mars 2024. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer. Une réflexion s'engage sur le contenu du contrat d'affermage, contrat qui doit préciser les obligations des contractants. Madame le Maire propose d'ajourner la délibération au prochain conseil municipal, le temps de vérifications juridiques nécessaires.

3. COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

4. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, le Maire doit se retirer au moment du vote. R. LORIVAL, 1^{er} adjoint, est désigné comme secrétaire de séance.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapters	libellés	CA 2023	chapters	libellés	CA 2023
002	Déficit fonctionnement	-	002	Excédent antérieur reporté	
011	Charges à caractère général	207 765,37 €	013	Rembour charges personnel	3 882,92 €
012	Frais personnel	212 425,40 €	042	Immobilisations corporelles	-
023	Vir section investissement		70	Produits du domaine	45 778,28 €
042	Op ordre	7 147,00 €	73	Impôts et taxes	282 122,15 €
65	Autres charges gestion	262 034,05 €	74	Dotations et subventions	194 045,00 €
66	Charges financières	1 998,55 €	75	Revenus immeubles	84 240,50 €
67	Charges exceptionnelles	88,48 €	76	Produits financiers	7,19 €
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	38 331,47 €
TOTAL		691 458,85 €	TOTAL		648 407,51 €

RESULTATS DE CLÔTURE / FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	691 458,85 €
Recettes de fonctionnement :	648 407,51 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-43 051,34 €
Résultat de fonctionnement N-1 (+278 106,30 €)	235 054,96 €



INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2023	chapitres	libellés	CA 2023
001	Déficit investissement	-	002	Solde investissement report	
016	Emprunts & dettes assimilées	8 539,40 €	021	Virement section fonctionn	-
020	Immobilisations incorporelles	47 612,68 €	040	Opérat. ordre entre sections	7 147,00 €
021	Immobilisations corporelles	238 893,80 €	10	Dotations, fonds divers	159 817,72 €
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	111 704,93 €
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
TOTAL		295 045,88 €	TOTAL		278 669,65 €

RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	295 045,88 €
Recettes d'investissement :	278 669,65 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-16 376,23 €
Résultat d'investissement N-1 (-123 094,13 €)	-139 470,36 €

Vote : Pour l'adoption du CA du budget principal 2023 : Unanimité (11) (vote en l'absence du Maire)

6. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Après avoir lu le compte administratif 2023 du budget PRINCIPAL et constatant que le **compte administratif 2023 du budget PRINCIPAL en section investissement** présente un **besoin de financement de 139 470,36 €**, il est décidé d'affecter pour report au Budget Primitif 2024 :

- Au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **95 584,60 €**
- Au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté) : **139 470,36 €**
- Au R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) : **139 470,36 €**

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

7. COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET TOURISME

Idem point 2.

Vote : Pour Unanimité (12)

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET TOURISME

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2023	chapitres	libellés	CA 2023
002	Déficit fonctionnement	-	002	Excédent antérieur reporté	
011	Charges à caractère général	79 680,02 €	013	Rembour charges personnel	-
012	Frais personnel	80 086,34 €	042	Immobilisations corporelles	12,73 €
023	Vir section investissement	-	70	Produits du domaine	182 635,77 €
042	Op ordre	57 820,67 €	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges gestion	2,29 €	74	Dotations et subventions	
66	Charges financières	274,11 €	75	Revenus immeubles	24 398,44 €
67	Charges exceptionnelles	2,26 €	76	Produits financiers	-
68	Dotations provisions	2,57 €	77	Produits exceptionnels	-
TOTAL		217 868,26 €	TOTAL		207 046,94 €

RESULTATS DE CLÔTURE / FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	217 868,26 €
Recettes de fonctionnement :	207 046,94 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-10 821,32 €
Résultat de fonctionnement N-1 (+ 8 406,61 €)	-2 414,71 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2023	chapitres	libellés	CA 2023
001	Déficit investissement		002	Solde investissement report	-
016	Emprunts dettes assimilées	7 191,34 €	021	Virement section fonctionn	
020	Immobilisations incorpor.	-	040	Opérat. ordre entre sections	57 820,67 €
021	Immobilisations corporelles	13 032,33 €	10	Dotations, fonds divers	-



023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	-
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
TOTAL		20 223,67 €	TOTAL		57 820,67 €

RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	20 223,67 €
Recettes d'investissement :	57 820,67 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	37 597,00 €
Résultat d'investissement N-1 (22 793,53 €)	60 390,63 €

Vote : Pour l'adoption du CA du budget principal 2023 : Unanimité (11) (vote en l'absence du Maire)

9. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET TOURISME

Après avoir lu le compte administratif 2023 du budget TOURISME et constatant que le **compte administratif 2023 du budget TOURISME** présente un déficit en section de fonctionnement et un excédent en section d'investissement, il est décidé d'affecter pour report au Budget Primitif 2024 :

- Au compte D002 (Déficit de fonctionnement reporté) : **2 414,71 €**
- Au compte R002 (Solde d'excédent d'investissement reporté) : **60 390,63 €**

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

10. COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Idem point 2.

Vote : Pour Unanimité (12)

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2023	chapitres	libellés	CA 2023
002	Déficit fonctionnement		002	Excédent antérieur reporté	-
011	Charges à caractère général	10 925,90 €	013		
012	Frais personnel	-	042	Immobilisations corporelles	7 777,63 €
023	Vir section investissement	-	70	Red assainissement coll	18 745,90 €
042	Op ordre	24 444,00 €	73		-
65	Autres charges gestion	0,60 €	74	Dotations et subventions	121 000,00 €
66	Charges financières	119,52 €	75	Autres prod de gest courante	100,01 €
67	Charges exceptionnelles	-			
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	-
TOTAL		35 490,02 €	TOTAL		147 623,54 €

RESULTATS DE CLÔTURE / EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation :	35 490,02 €
Recettes d'exploitation :	147 623,54 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	112 133,51 €
Résultat d'exploitation N-1 (-24 059,06 €)	88 074,46 €

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapters	libellés	CA 2023	chapters	libellés	CA 2023
001	Déficit investissement		002	Solde investissement report	-
016	Emprunts et dettes assimilées	7 385,09 €	021	Virement section fonctionn	-
020	Immobilisations incorporelles	31 586,00 €	040	Opérat. ordre entre sections	24 444,00 €
021	Immobilisations corporelles	3 683,91 €	10	Dotations, fonds divers	
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	25 584,34 €
040	Opération d'ordre entre section	7 777,00 €	16	Emprunts et dettes assimil.	-
TOTAL		50 432,00 €	TOTAL		50 028,34 €



RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	50 432,00 €
Recettes d'investissement :	50 028,34 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-403,66 €
Résultat d'investissement N-1 (-74 444,31 €)	-74 847,97 €

Vote : Pour l'adoption du CA du budget principal 2023 : Unanimité (11) (vote en l'absence du Maire)

12. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir lu le compte administratif 2023 du budget ASSAINISSEMENT et constatant que le **compte administratif 2023 du budget ASSAINISSEMENT en section investissement présente un besoin de financement de 74 847,97 €**, il est décidé d'affecter pour report au Budget Primitif 2024 :

- Au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **13 226,49 €**
- Au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté) : **74 847,97 €**
- Au R 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) : **74 847,97 €**

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

13. EMPRUNT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu des investissements devant être réalisés et notamment l'aménagement du centre du village, il est nécessaire de solliciter un emprunt. Le montant demandé est de 154 000 € sur 10 ans. Elle soumet au Conseil Municipal les deux offres reçues d'organismes bancaires et propose de retenir celle de la Caisse d'Epargne.

- Durée : 10 ans
- Taux nominal fixe : 3, 91 %
- Frais de dossier : 308 euros
- Périodicité de remboursement : échéances trimestrielles
- Remboursement : échéances constantes
- Coût total du crédit : 186 806,00 €

Vote : Pour Unanimité (12)

14. CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION ET L'ANIMATION DU FUTUR TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a dans sa délibération n°2024-11 du 1^{er} mars 2024, validé la demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), ainsi que de tout autre partenaire financier, pour la réalisation du projet de terrain multisport sur le site de la Base de Plein Air. Elle précise également que l'aide financière de l'ANS est conditionnée à la signature de conventions relatives à l'utilisation et à l'animation de l'équipement sportif. C'est pourquoi et dans le cadre du projet global de requalification de la base de plein air (création d'un ACM géré par le Communauté de Communes Minervois Caroux), il est proposé de conventionner avec son service Jeunesse et Action Sociale, pour l'utilisation future de cet équipement. Il est donc proposé au conseil municipal de valider le projet de convention relative à l'utilisation et à l'animation du terrain multisports.

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (12)

15. QUESTIONS DIVERSES

- D. DOUARCHE informe le conseil des dernières avancées concernant la rénovation et le projet d'accueil d'enfants pendant les vacances scolaires sur le site de la Base de Plein Air : demandes de devis afin d'évaluer l'évaluation les travaux à envisager, visio-conférence avec une représentante de la CAF.
- C. COURTENS souligne que la location du futur centre de loisirs sur 12 semaines par la cdcmc ne couvrira pas les charges de fonctionnement. Madame le Maire et D. DOUARCHE soulignent que des fonctionnalités autres doivent être étudiées (périscolaire le mercredi, espace de vie sociale) mais que l'important est le service apporté à la population.
- **REOMI** : un membre du conseil municipal fait remarquer que certaines personnes utilisent la petite trappe des containers ordures ménagères résiduelles sans sac poubelle et que le résultat conduit à des nuisances olfactives pour le voisinage. Il est rappelé que le fait de ne pas utiliser les 26 sacs n'exonère en rien de la REOMI : entre 0 et 26 sacs le montant de la redevance est le même.

Fin de la séance : 19h27

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

